

## Compte rendu du CSAL du 5 décembre 2023

1 PV n°1 du CSAL du 14 septembre 2023

2 PV n°2 du CSAL du 14 septembre 2023

Les 2 PV ont été adoptés à l'unanimité.

3 Mise en œuvre du SIP de demain

Selon la DGFIP les gains de productivité issus des précédentes réformes (PAS, suppression de la TH, télédéclaration, suppression de la contribution à l'audiovisuelle publique...) laisseraient des marges de manœuvres pour les agents du SIP, ce qui explique la réflexion sur le SIP de demain.

Renforcement de l'accueil (dont questions « simples » sur le foncier, polycompétence en matière d'assiette et de recouvrement, retour du CSP d'initiative), voilà ce qui attend les agents des SIP dans les mois et années à venir.

Solidaires ne partage pas le postulat de départ selon lequel des marges de manœuvre seraient apparues suite aux différentes réformes. En effet, nous estimons que ces gains de productivité ont déjà été largement anticipés par les nombreuses suppressions de poste dans les SIP (25 % de postes supprimés depuis 2015).

Or, de l'aveu même du directeur, ni la DG ni les organisations syndicales, ne sont en mesure de quantifier ces « fameux gains de productivité ». Il nous semble quand même que les agents des SIP sont très occupés du 1 janvier au 31 décembre sans période creuse, en témoigne la difficulté à poser les congés par exemple.

Solidaires s'inquiète aussi sur la taille critique à atteindre des futurs SIP, la cible étant fixée entre 20 et 60 personnes. Or, 2 SIP du département ont un effectif inférieur. L'engagement de la direction sur le réseau des SIP est calqué sur le calendrier du NRP, ce qui nous donne une vision à 3 ans au-delà de laquelle...

Si on ne peut pas être contre la professionnalisation des SIP et leur pérennisation, nous sommes cependant très critiques sur l'objectif de polyvalence et polycompétence. En effet nous dénonçons depuis des années la perte de technicité des agents en raison de la multiplicité des tâches, du manque de formation et de l'automatisation. Il est à parier que les objectifs du SIP de demain ne feront qu'aggraver les choses.

De plus, le volet emploi reste le grand absent de la réflexion de la DG.

Pour toutes ces raisons, nous avons voté contre à l'unanimité.

#### 4 Bilan du télétravail 2022

Encore un bilan quantitatif qui ne permet pas de tirer beaucoup d'enseignement. Officiellement, aucun refus n'est à déplorer. En effet, nous savons que les agents ne vont pas aller déposer une demande dans SIRHIUS qui a déjà été refusée oralement par le chef de service.

Nous avons également dénoncé la pression exercée par certains responsables consistant, au nom de la nécessité de service, à imposer le télétravail flottant au détriment du fixe. N'hésitez pas à nous faire remonter toutes vos difficultés sur ce sujet.

#### 5 Point sur le Plan de Mobilité Employeur (PDME) Cité Administrative (pour information)

Un questionnaire a été adressé aux agents de la Cité Administrative de Périgueux concernant leurs habitudes en matière de trajet domicile-travail. Le taux de participation a été de 75 %. Sur 251 agents concernés 189 ont répondu (dont 154 avec une réponse complète).

Il en ressort que pour des raisons pratiques et individuelles, la voiture reste le moyen de transport le plus privilégié par les agents ayant répondu à cette enquête.

Force est de constater que les solutions proposées par les intervenants extérieurs (Périmouv', SNCF Ter NAQ) n'emportent pas l'adhésion des agents travaillant à la Cité Administrative.

#### 6 Plan de transition environnementale de la DDFIP

Pour Solidaires les actions mises en œuvre (réduction du papier, raccordement au réseau de chaleur, remplacement progressif des éclairages existants par des LED...) ou à venir ne sont pas à la mesure des problèmes environnementaux actuels.

Les moyens financiers mis à la disposition des Directions ne sont clairement pas suffisants pour mener des projets réellement impactants.

Solidaires s'est abstenu (à l'instar des autres organisations syndicales). Ce plan de transition allant dans le bon sens mais bien trop lentement.

#### Questions diverses

Le poste de Directeur adjoint laissé vacant après le départ de M. Faguet va être pourvu à partir du 01/03/2024 par une collègue issue de la DGFIP.